Réseau de transport d'électricité



Retour d'expérience de la contractualisation Effacements industriels 2009/2010 – Contractualisations futures
Réunion CAM du 21 mai 2010

Sommaire

Retour d'expérience de la contractualisation 2009-2010

- Eléments de contexte
- Caractéristiques des offres
- Prix des offres sur le MA et volumes activés
- Gains économiques

Préparation du prochain appel d'offres

- Planning
- Modalités contractuelles
- Caractéristiques techniques des produits
- Refonte des principes économiques

Eléments de contexte (1/2)

- Contractualisation de 6 mois pour l'hiver 2009/2010 faisant suite à l'expérimentation effacements industriels 2008/2009
- Financement par le compte Ajustement-Ecart (coefficient c), conformément à la délibération de la CRE du 29 octobre 2009
- Contractualisation ouverte à tous les clients RPT
- Paiement de la capacité (prime fixe) assorti d'un engagement à offrir sur 8 sollicitations; prix des offres libres
- Des caractéristiques techniques imposées :
  - DMO < 2h
  - Domin < 4h ; Domax > 1 h
- Une rémunération encadrée par la CRE

Eléments de contexte (2/2)

- 5 propositions retenues
- Une puissance totale contractualisée de 105 MW
- Prime fixe de 667 k€ (sans intégration de régularisations futures)
- Un nouvel entrant par rapport à la contractualisation 2008/2009 ; deux sortants

Les sollicitations par RTE

- Au total, 15 sollicitations du 11 février au 30 avril
- L'engagement contractuel des acteurs a porté uniquement sur les huit premières sollicitations, les autres étant facultatives (une aide pour les consommateurs souhaitant participer au MA).
- Une seule sollicitation en J (le 11 février)
- 6 sollicitations des jours consécutifs (du 8 au 13 mars inclus)

Les prix des offres et les volumes activés lors des 8 jours de sollicitation contractuels

Les jours concernés : 11/02, 12/02, 13/02, 1/03, 2/03, 8/03, 9/03, 10/03

• Les prix des offres :

Prix minimum proposé (€/MWh)	Prix maximum proposé (€/MWh)	Prix maximum activé (€/MWh)	Nombre d'offres activées
140	1500	1000	25

• Les activations :

Volume total activé (MWh)	Volume activé pour cause Marge	Volume activé pour cause P=C	Coût en k€	Coût en €/MWh activé
1196	1196	0	291	243

→ Totalité des offres activées pour cause Marge.

Les prix des offres et les volumes activés lors des jours de sollicitation non contractuels

Les jours concernés : 11/03,12/03, 13/03, 15/03, 31/03, 2/04 et 6/04

• Les prix des offres :

Prix minimum proposé (€/MWh)	Prix maximum proposé (€/MWh)	Prix maximum activé (€/MWh)	Nombre d'offres activées
150	2000	300	9

• Les activations :

Volume total activé (MWh)	Volume activé pour cause Marge	Volume activé pour cause P=C	Coût en k€	Coût en €/MWh activé
534	534	0	116	218

→ Totalité des offres activées pour cause Marge.

Les activations en dehors des jours de sollicitation

- Jours concernés : 9/01, 2/02, 8/02, 9/02, 10/02, 15/02, 3/03, 16/03, 25/03
- 3 acteurs actifs
- Des volumes faibles activés

Volume total activé (MWh)	Volume activé pour cause Marge	Volume activé pour cause P=C	Coût en k€	Coût en €/MWh activé
231	159	72	24	103

Les gains économiques

- Les gains « en énergie » :

Totalité des ajustements pour cause marge les jours de sollicitation

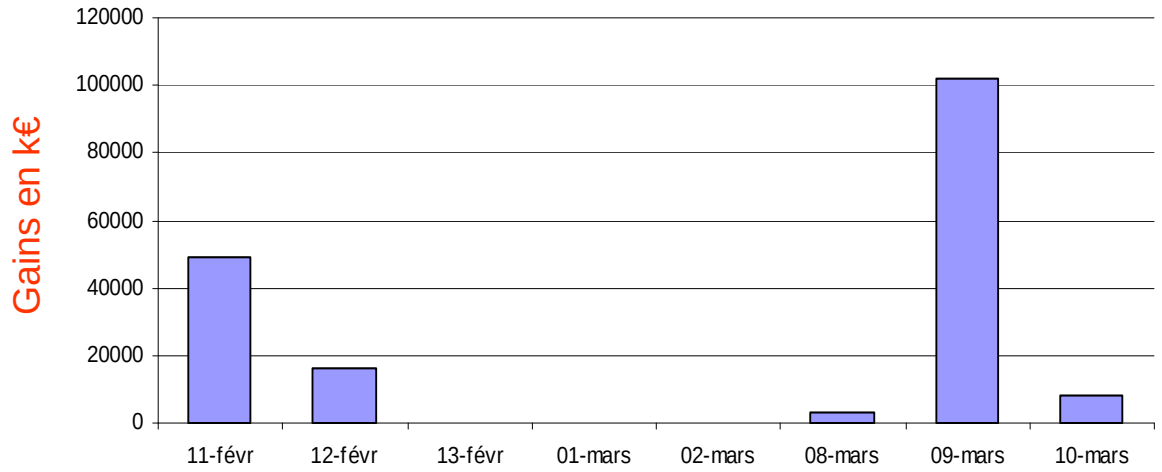
=> Gain = réduction du coût des ajustements pour cause Marge

- Les gains « en capacité » :

Limitation du volume des ajustements pour cause marge du fait de la présence des offres des clients industriels

Gains économiques les jours de sollicitation contractuels

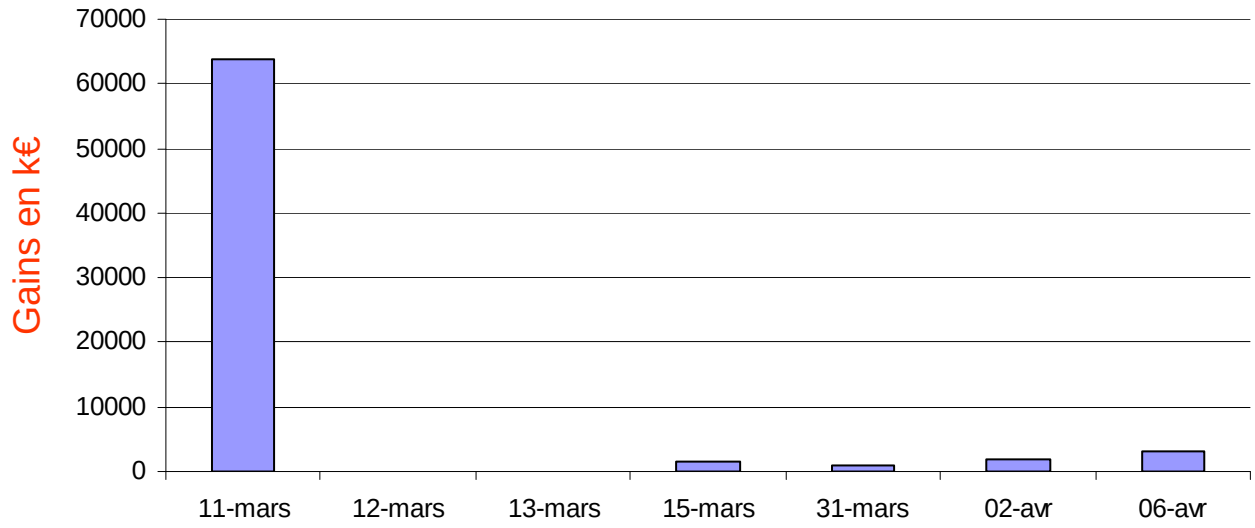
- Un jour avec une pénurie d'offres (le 9 mars)
- Gain total en « énergie » les 8 jours de sollicitation contractuels = 180 k€



- Gains « en capacité » : 32 k€ (2 jours concernés : 13/02 et 1/03)

Gains économiques les jours de sollicitation non contractuels

- Gain total en « énergie » les 7 jours de sollicitation hors contrat = 70 k€



Gains en « capacité » : 8 k€ (un jour concerné : 12 mars)

Synthèse économique

- Gains permis par la contractualisation les jours de sollicitation = 290 k€
- Gains faibles en dehors des jours de sollicitation (traduisant une faible tension sur le système)
- Impact sur le compte ajustement-écart : - 377 k€

⇒ Une contractualisation à voir comme une assurance complémentaire

⇒ Des corrections à venir sur les primes fixes qui réduiront le déficit

Sommaire

Retour d'expérience de la contractualisation 2009-2010

- Eléments de contexte
- Caractéristiques des offres
- Prix des offres sur le MA et volumes activés
- Gains économiques

Préparation du prochain appel d'offres

- Planning
- Modalités contractuelles
- Caractéristiques techniques des produits
- Refonte des principes économiques



Rappel du planning présenté en CAM le 19 mars 2010

début mai 2010	**Lancement de la phase de concertation avec présentation du retour d'expérience de la contractualisation 2009/2010**
début juin 2010	**Soumission d'une proposition à la CRE**
Fin août/début septembre	**Lancement d'un appel d'offres si accord de la CRE**
octobre 2010	**Contractualisation avec les acteurs retenus par l'AO**
nov. 2010	**Début opérationnel sur le MA**

Modalités contractuelles (1/2)
La durée du dispositif

- Accroissement de la durée de la contractualisation
  - Demande répétée des clients industriels
  - Sécurisation financière du dispositif
- … avec des souplesses :
  - Ouvrir le dispositif à des nouveaux entrants
  - Un mécanisme de sortie possible

Modalités contractuelles (2/2)
Le périmètre

- Dans le cadre législatif actuel (article 15-III de la Loi du 10 février 2000), restriction aux clients RPT (pour financement par le compte Ajustements/Ecarts)
- Préconisation du rapport parlementaire Poignant/Sido d'élargir le périmètre de contractualisation (proposition 22 : «Permettre au gestionnaire du réseau public de transport de conclure des contrats de réservation de puissance auprès de consommateurs raccordés au réseau public de transport ou aux réseaux publics de distribution »)

=> un processus dans un contexte législatif en évolution

Caractéristiques techniques des produits

- Conserver des caractéristiques techniques similaires
- Mais offrant davantage de souplesses

Proposition :privilégier une approche économique pour valoriser les flexibilités plutôt qu'un renforcement des exigences techniques contractuelles

-> moduler la prime fixe en fonction des caractéristiques techniques

Refonte des principes économiques

- Prime fixe = paiement de la capacité
- Dans les contractualisations effacements passées, liberté laissée aux acteurs sur la prime fixe => deux exercices globalement déficitaires pour le compte RE/MA
- Proposition: assujettir le niveau de la prime fixe aux gains générés par les effacements
- Deux approches possibles :

1. Engagements a priori des acteurs à offrir en deçà d'un prix connu à l'avance (fonction du prix spot par exemple)
2. Correction a posteriori de la prime fixe en fonction des offres effectivement proposé par les acteurs (selon des règles transparentes et non discriminatoires)

Réseau de transport d'électricité



Retour d'expérience de la contractualisation Effacements industriels 2009/2010 – Contractualisations futures
Réunion CAM du 21 mai 2010

Sommaire

Retour d'expérience de la contractualisation 2009-2010

- Eléments de contexte
- Caractéristiques des offres
- Prix des offres sur le MA et volumes activés
- Gains économiques

Préparation du prochain appel d'offres

- Planning
- Modalités contractuelles
- Caractéristiques techniques des produits
- Refonte des principes économiques

Eléments de contexte (1/2)

- Contractualisation de 6 mois pour l'hiver 2009/2010 faisant suite à l'expérimentation effacements industriels 2008/2009
- Financement par le compte Ajustement-Ecart (coefficient c), conformément à la délibération de la CRE du 29 octobre 2009
- Contractualisation ouverte à tous les clients RPT
- Paiement de la capacité (prime fixe) assorti d'un engagement à offrir sur 8 sollicitations; prix des offres libres
- Des caractéristiques techniques imposées :
  - DMO < 2h
  - Domin < 4h ; Domax > 1 h
- Une rémunération encadrée par la CRE

Eléments de contexte (2/2)

- 5 propositions retenues
- Une puissance totale contractualisée de 105 MW
- Prime fixe de 667 k€ (sans intégration de régularisations futures)
- Un nouvel entrant par rapport à la contractualisation 2008/2009 ; deux sortants

Les sollicitations par RTE

- Au total, 15 sollicitations du 11 février au 30 avril
- L'engagement contractuel des acteurs a porté uniquement sur les huit premières sollicitations, les autres étant facultatives (une aide pour les consommateurs souhaitant participer au MA).
- Une seule sollicitation en J (le 11 février)
- 6 sollicitations des jours consécutifs (du 8 au 13 mars inclus)

Les prix des offres et les volumes activés lors des 8 jours de sollicitation contractuels

Les jours concernés : 11/02, 12/02, 13/02, 1/03, 2/03, 8/03, 9/03, 10/03

• Les prix des offres :

Prix minimum proposé (€/MWh)	Prix maximum proposé (€/MWh)	Prix maximum activé (€/MWh)	Nombre d'offres activées
140	1500	1000	25

• Les activations :

Volume total activé (MWh)	Volume activé pour cause Marge	Volume activé pour cause P=C	Coût en k€	Coût en €/MWh activé
1196	1196	0	291	243

→ Totalité des offres activées pour cause Marge.

Les prix des offres et les volumes activés lors des jours de sollicitation non contractuels

Les jours concernés : 11/03,12/03, 13/03, 15/03, 31/03, 2/04 et 6/04

• Les prix des offres :

Prix minimum proposé (€/MWh)	Prix maximum proposé (€/MWh)	Prix maximum activé (€/MWh)	Nombre d'offres activées
150	2000	300	9

• Les activations :

Volume total activé (MWh)	Volume activé pour cause Marge	Volume activé pour cause P=C	Coût en k€	Coût en €/MWh activé
534	534	0	116	218

→ Totalité des offres activées pour cause Marge.

Les activations en dehors des jours de sollicitation

- Jours concernés : 9/01, 2/02, 8/02, 9/02, 10/02, 15/02, 3/03, 16/03, 25/03
- 3 acteurs actifs
- Des volumes faibles activés

Volume total activé (MWh)	Volume activé pour cause Marge	Volume activé pour cause P=C	Coût en k€	Coût en €/MWh activé
231	159	72	24	103

Les gains économiques

- Les gains « en énergie » :

Totalité des ajustements pour cause marge les jours de sollicitation

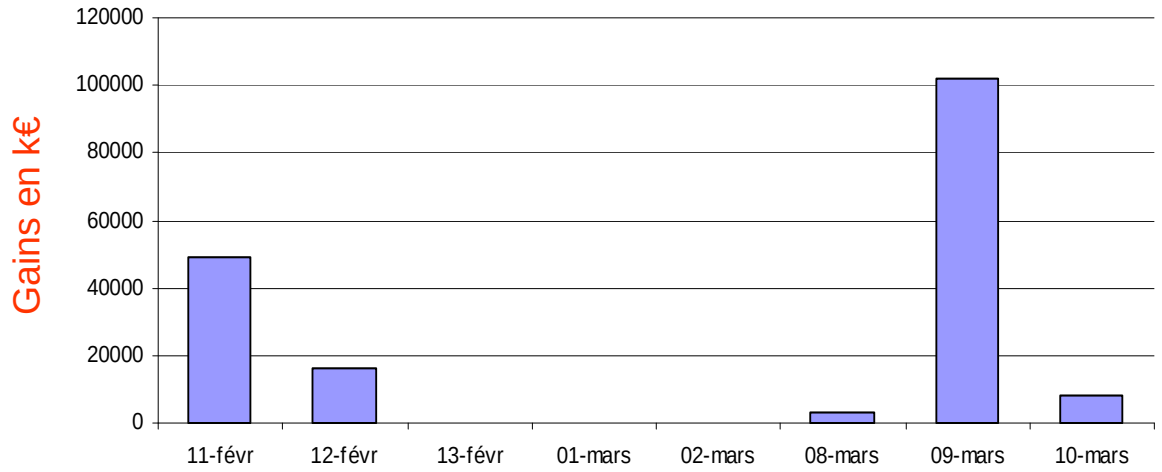
=> Gain = réduction du coût des ajustements pour cause Marge

- Les gains « en capacité » :

Limitation du volume des ajustements pour cause marge du fait de la présence des offres des clients industriels

Gains économiques les jours de sollicitation contractuels

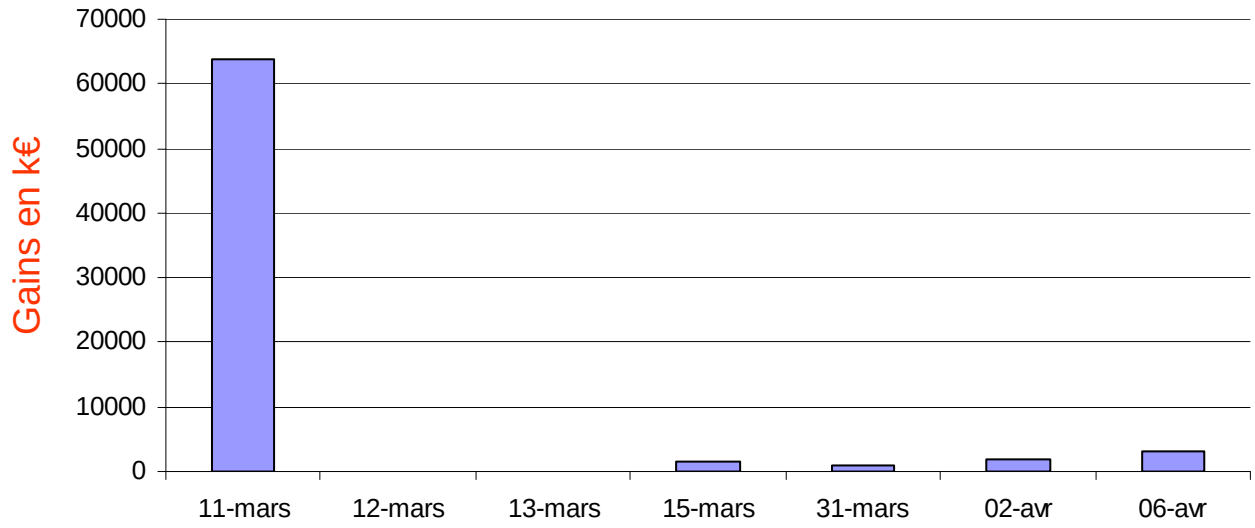
- Un jour avec une pénurie d'offres (le 9 mars)
- Gain total en « énergie » les 8 jours de sollicitation contractuels = 180 k€



- Gains « en capacité » : 32 k€ (2 jours concernés : 13/02 et 1/03)

Gains économiques les jours de sollicitation non contractuels

- Gain total en « énergie » les 7 jours de sollicitation hors contrat = 70 k€



Gains en « capacité » : 8 k€ (un jour concerné : 12 mars)

Synthèse économique

- Gains permis par la contractualisation les jours de sollicitation = 290 k€
- Gains faibles en dehors des jours de sollicitation (traduisant une faible tension sur le système)
- Impact sur le compte ajustement-écart : - 377 k€

⇒ Une contractualisation à voir comme une assurance complémentaire

⇒ Des corrections à venir sur les primes fixes qui réduiront le déficit

Sommaire

Retour d'expérience de la contractualisation 2009-2010

- Eléments de contexte
- Caractéristiques des offres
- Prix des offres sur le MA et volumes activés
- Gains économiques

Préparation du prochain appel d'offres

- Planning
- Modalités contractuelles
- Caractéristiques techniques des produits
- Refonte des principes économiques



Rappel du planning présenté en CAM le 19 mars 2010

début mai 2010	**Lancement de la phase de concertation avec présentation du retour d'expérience de la contractualisation 2009/2010**
début juin 2010	**Soumission d'une proposition à la CRE**
Fin août/début septembre	**Lancement d'un appel d'offres si accord de la CRE**
octobre 2010	**Contractualisation avec les acteurs retenus par l'AO**
nov. 2010	**Début opérationnel sur le MA**

Modalités contractuelles (1/2)
La durée du dispositif

- Accroissement de la durée de la contractualisation
  - Demande répétée des clients industriels
  - Sécurisation financière du dispositif
- … avec des souplesses :
  - Ouvrir le dispositif à des nouveaux entrants
  - Un mécanisme de sortie possible

Modalités contractuelles (2/2)
Le périmètre

- Dans le cadre législatif actuel (article 15-III de la Loi du 10 février 2000), restriction aux clients RPT (pour financement par le compte Ajustements/Ecarts)
- Préconisation du rapport parlementaire Poignant/Sido d'élargir le périmètre de contractualisation (proposition 22 : «Permettre au gestionnaire du réseau public de transport de conclure des contrats de réservation de puissance auprès de consommateurs raccordés au réseau public de transport ou aux réseaux publics de distribution »)

=> un processus dans un contexte législatif en évolution

Caractéristiques techniques des produits

- Conserver des caractéristiques techniques similaires
- Mais offrant davantage de souplesses

Proposition :privilégier une approche économique pour valoriser les flexibilités plutôt qu'un renforcement des exigences techniques contractuelles

-> moduler la prime fixe en fonction des caractéristiques techniques

Refonte des principes économiques

- Prime fixe = paiement de la capacité
- Dans les contractualisations effacements passées, liberté laissée aux acteurs sur la prime fixe => deux exercices globalement déficitaires pour le compte RE/MA
- Proposition: assujettir le niveau de la prime fixe aux gains générés par les effacements
- Deux approches possibles :

1. Engagements a priori des acteurs à offrir en deçà d'un prix connu à l'avance (fonction du prix spot par exemple)
2. Correction a posteriori de la prime fixe en fonction des offres effectivement proposé par les acteurs (selon des règles transparentes et non discriminatoires)

Réseau de transport d'électricité



Retour d'expérience de la contractualisation Effacements industriels 2009/2010 – Contractualisations futures
Réunion CAM du 21 mai 2010

Sommaire

Retour d'expérience de la contractualisation 2009-2010

- Eléments de contexte
- Caractéristiques des offres
- Prix des offres sur le MA et volumes activés
- Gains économiques

Préparation du prochain appel d'offres

- Planning
- Modalités contractuelles
- Caractéristiques techniques des produits
- Refonte des principes économiques

Eléments de contexte (1/2)

- Contractualisation de 6 mois pour l'hiver 2009/2010 faisant suite à l'expérimentation effacements industriels 2008/2009
- Financement par le compte Ajustement-Ecart (coefficient c), conformément à la délibération de la CRE du 29 octobre 2009
- Contractualisation ouverte à tous les clients RPT
- Paiement de la capacité (prime fixe) assorti d'un engagement à offrir sur 8 sollicitations; prix des offres libres
- Des caractéristiques techniques imposées :
  - DMO < 2h
  - Domin < 4h ; Domax > 1 h
- Une rémunération encadrée par la CRE

Eléments de contexte (2/2)

- 5 propositions retenues
- Une puissance totale contractualisée de 105 MW
- Prime fixe de 667 k€ (sans intégration de régularisations futures)
- Un nouvel entrant par rapport à la contractualisation 2008/2009 ; deux sortants

Les sollicitations par RTE

- Au total, 15 sollicitations du 11 février au 30 avril
- L'engagement contractuel des acteurs a porté uniquement sur les huit premières sollicitations, les autres étant facultatives (une aide pour les consommateurs souhaitant participer au MA).
- Une seule sollicitation en J (le 11 février)
- 6 sollicitations des jours consécutifs (du 8 au 13 mars inclus)

Les prix des offres et les volumes activés lors des 8 jours de sollicitation contractuels

Les jours concernés : 11/02, 12/02, 13/02, 1/03, 2/03, 8/03, 9/03, 10/03

• Les prix des offres :

Prix minimum proposé (€/MWh)	Prix maximum proposé (€/MWh)	Prix maximum activé (€/MWh)	Nombre d'offres activées
140	1500	1000	25

• Les activations :

Volume total activé (MWh)	Volume activé pour cause Marge	Volume activé pour cause P=C	Coût en k€	Coût en €/MWh activé
1196	1196	0	291	243

→ Totalité des offres activées pour cause Marge.

Les prix des offres et les volumes activés lors des jours de sollicitation non contractuels

Les jours concernés : 11/03,12/03, 13/03, 15/03, 31/03, 2/04 et 6/04

• Les prix des offres :

Prix minimum proposé (€/MWh)	Prix maximum proposé (€/MWh)	Prix maximum activé (€/MWh)	Nombre d'offres activées
150	2000	300	9

• Les activations :

Volume total activé (MWh)	Volume activé pour cause Marge	Volume activé pour cause P=C	Coût en k€	Coût en €/MWh activé
534	534	0	116	218

→ Totalité des offres activées pour cause Marge.

Les activations en dehors des jours de sollicitation

- Jours concernés : 9/01, 2/02, 8/02, 9/02, 10/02, 15/02, 3/03, 16/03, 25/03
- 3 acteurs actifs
- Des volumes faibles activés

Volume total activé (MWh)	Volume activé pour cause Marge	Volume activé pour cause P=C	Coût en k€	Coût en €/MWh activé
231	159	72	24	103

Les gains économiques

- Les gains « en énergie » :

Totalité des ajustements pour cause marge les jours de sollicitation

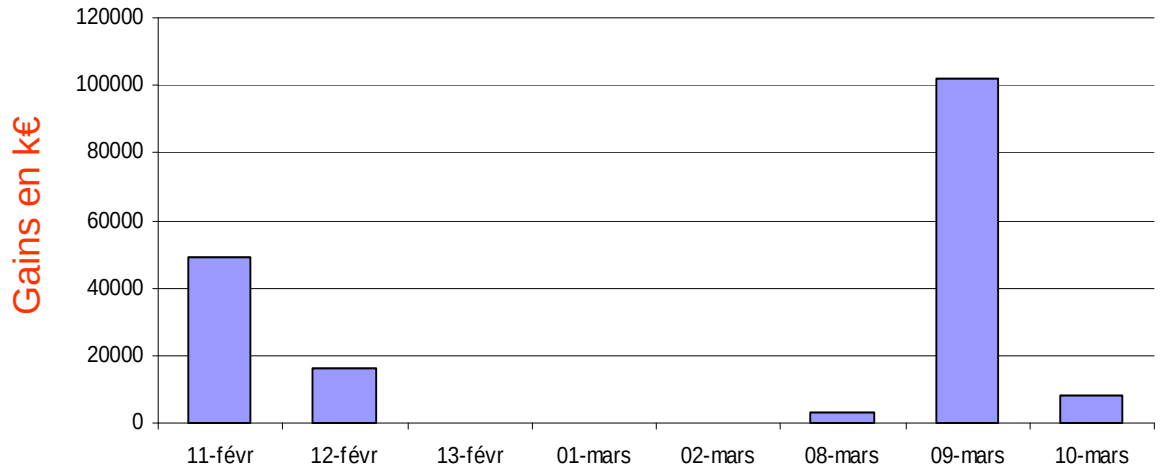
=> Gain = réduction du coût des ajustements pour cause Marge

- Les gains « en capacité » :

Limitation du volume des ajustements pour cause marge du fait de la présence des offres des clients industriels

Gains économiques les jours de sollicitation contractuels

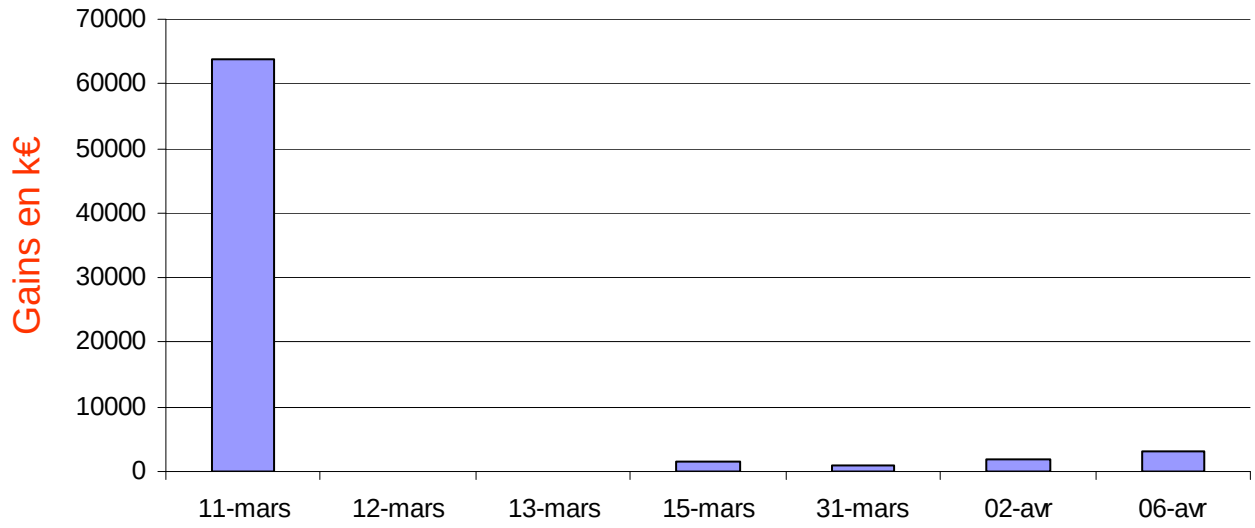
- Un jour avec une pénurie d'offres (le 9 mars)
- Gain total en « énergie » les 8 jours de sollicitation contractuels = 180 k€



- Gains « en capacité » : 32 k€ (2 jours concernés : 13/02 et 1/03)

Gains économiques les jours de sollicitation non contractuels

- Gain total en « énergie » les 7 jours de sollicitation hors contrat = 70 k€



Gains en « capacité » : 8 k€ (un jour concerné : 12 mars)

Synthèse économique

- Gains permis par la contractualisation les jours de sollicitation = 290 k€
- Gains faibles en dehors des jours de sollicitation (traduisant une faible tension sur le système)
- Impact sur le compte ajustement-écart : - 377 k€

⇒ Une contractualisation à voir comme une assurance complémentaire

⇒ Des corrections à venir sur les primes fixes qui réduiront le déficit

Sommaire

Retour d'expérience de la contractualisation 2009-2010

- Eléments de contexte
- Caractéristiques des offres
- Prix des offres sur le MA et volumes activés
- Gains économiques

Préparation du prochain appel d'offres

- Planning
- Modalités contractuelles
- Caractéristiques techniques des produits
- Refonte des principes économiques



Rappel du planning présenté en CAM le 19 mars 2010

début mai 2010	**Lancement de la phase de concertation avec présentation du retour d'expérience de la contractualisation 2009/2010**
début juin 2010	**Soumission d'une proposition à la CRE**
Fin août/début septembre	**Lancement d'un appel d'offres si accord de la CRE**
octobre 2010	**Contractualisation avec les acteurs retenus par l'AO**
nov. 2010	**Début opérationnel sur le MA**

Modalités contractuelles (1/2)
La durée du dispositif

- Accroissement de la durée de la contractualisation
  - Demande répétée des clients industriels
  - Sécurisation financière du dispositif
- … avec des souplesses :
  - Ouvrir le dispositif à des nouveaux entrants
  - Un mécanisme de sortie possible

Modalités contractuelles (2/2)
Le périmètre

- Dans le cadre législatif actuel (article 15-III de la Loi du 10 février 2000), restriction aux clients RPT (pour financement par le compte Ajustements/Ecarts)
- Préconisation du rapport parlementaire Poignant/Sido d'élargir le périmètre de contractualisation (proposition 22 : «Permettre au gestionnaire du réseau public de transport de conclure des contrats de réservation de puissance auprès de consommateurs raccordés au réseau public de transport ou aux réseaux publics de distribution »)

=> un processus dans un contexte législatif en évolution

Caractéristiques techniques des produits

- Conserver des caractéristiques techniques similaires
- Mais offrant davantage de souplesses

Proposition :privilégier une approche économique pour valoriser les flexibilités plutôt qu'un renforcement des exigences techniques contractuelles

-> moduler la prime fixe en fonction des caractéristiques techniques

Refonte des principes économiques

- Prime fixe = paiement de la capacité
- Dans les contractualisations effacements passées, liberté laissée aux acteurs sur la prime fixe => deux exercices globalement déficitaires pour le compte RE/MA
- Proposition: assujettir le niveau de la prime fixe aux gains générés par les effacements
- Deux approches possibles :

1. Engagements a priori des acteurs à offrir en deçà d'un prix connu à l'avance (fonction du prix spot par exemple)
2. Correction a posteriori de la prime fixe en fonction des offres effectivement proposé par les acteurs (selon des règles transparentes et non discriminatoires)